

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 OCTOBRE 2016

5/1 – CONSULTATION SUR LA DEMANDE D’AFFILIATION AUPRES DU
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU
DEPARTEMENT DU NORD DU SYNDICAT MIXTE SAGE DE L’ESCAUT

Par courrier en date du 5 juillet 2016, le Centre de Gestion du Département du Nord a informé Monsieur le Maire de la demande d’affiliation volontaire du Syndicat Mixte SAGE de l’Escaut.

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion du Nord est nécessaire préalablement à l’acceptation de cette demande d’affiliation au 1^{er} janvier 2017.

Vu l’article 15 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l’article 30 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que la consultation du conseil municipal de la Ville de Mons en Barœul est nécessaire à l’acceptation de cette demande d’affiliation au 1^{er} janvier 2017 et qu’elle doit avoir lieu avant le 1^{er} novembre 2016,

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l’affiliation volontaire au Centre de Gestion du Département du Nord du Syndicat Mixte SAGE de l’Escaut.

Article unique : le conseil municipal émet un avis favorable à l’affiliation du Syndicat Mixte SAGE de l’Escaut au Centre de Gestion du Département du Nord.